



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Prolex™ Extraction Reagent Set

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Prolex™ Extraction Reagent Set

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom commercial	: Prolex™ Extraction Reagent Set Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3	Code PL.046 PL.047 PL.048 PL.049
-----------------------	---	---

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Le kit de réactif d'extraction de Prolex™, lorsqu'il est utilisé en association avec les réactifs de classification des streptocoques au latex de Prolex™, fournit une plate-forme rapide pour l'identification sérologique des streptocoques bêta-hémolytiques appartenant aux groupes Lancefield A, B, C, D, F et G.

Données relatives au fournisseur : Pro-Lab Diagnostics
20 Mural Street, Unit 4
Richmond Hill, ON
Canada L4B 1K3
Tél : +1-905-731-0300
Fax : +1-905-731-0206
www.pro-lab.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 905-731-0300 –Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00, heure normale de l'Est.
416-230-0692 –En dehors des heures susmentionnées.

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange	: PL.047	LIQUIDES COMBURANTS - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	PL.048	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
	PL.049	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

PL.047
PL.048
PL.049

Danger
Danger
Attention

Mentions de danger :

PL.047

Peut aggraver un incendie; comburant.
Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer le cancer.

PL.048

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Peut être corrosif pour les métaux.

PL.049

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

- : P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.
- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

- : P391 - Recueillir le produit répandu.
- P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

- : P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination

- : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification/DSNCA/DPNCA

- : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.
Code du produit : PL.046

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	≥5 - ≤10	7632-00-0
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	<25	64-19-7
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	≥3 - ≤5	25322-68-3

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Section 4. Premiers soins

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque de graves brûlures. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: PL.047 PL.048 PL.049	Nocif en cas d'ingestion. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur larmoiement rougeur
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	: Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: Aucun connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Dangers spécifiques du produit** : Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entreposer entre les températures suivantes : 2°C (36°F) à 8°C (46°F).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). STEL: 37 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 25 mg/m ³ 8 heures. TWA: 10 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). STEL: 37 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 25 mg/m ³ 10 heures. TWA: 10 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 25 mg/m ³ 8 heures. TWA: 10 ppm 8 heures.
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Trométamol Poly(oxyde d'éthylène)	Aucune. AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aérosol.

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 25 mg/m ³ 8 heures. 15 min OEL: 37 mg/m ³ 15 minutes. 15 min OEL: 15 ppm 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015). TWA: 10 ppm 8 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 ppm 8 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes. CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 ppm 8 heures. VEMP: 25 mg/m ³ 8 heures. VECD: 15 ppm 15 minutes. VECD: 37 mg/m ³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 10 ppm 8 heures.
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aérosol.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : **PL.047** Liquide. [Transparent.]
PL.048 Liquide. [Transparent.]
PL.049 Liquide. [Transparent.]
- Couleur** : **PL.047** Jaune.
PL.048 Rouge.
PL.049 Bleu.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : **PL.047** 7.5
PL.048 2
PL.049 10 à 11
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Point d'inflammation** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Miscible dans l'eau.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Non disponible.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	DL50 Orale	Rat	3310 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	Yeux - Léger irritant Peau - Léger irritant Peau - Hautement irritant	Lapin Lapin Lapin	- - -	0.5 minutes 5 mg 24 heures 50 mg 525 mg	- - -
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	Yeux - Léger irritant Yeux - Léger irritant Peau - Léger irritant Peau - Léger irritant	Lapin Lapin Lapin Lapin	- - - -	24 heures 500 mg 500 mg 24 heures 500 mg 500 mg	- - - -

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Nitrite de sodium	-	2A	-	-	-	-

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: PL.047 PL.048 PL.049	Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque de graves brûlures. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: PL.047 PL.048 PL.049	Nocif en cas d'ingestion. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1- PL.047 Oral	944.4 mg/kg

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1- PL.047 Nitrite de sodium	Aiguë CE50 159000 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 1600000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1100 µg/l Eau douce Aiguë CL50 48 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.912 mg/L Eau de mer	Algues - Tetraselmis chuii Algues - Tetraselmis chuii Crustacés - Cherax quadricarinatus Poisson - Ictalurus punctatus - Estivaux Poisson - Hippocampus abdominalis - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	72 heures 96 heures 48 heures 96 heures 35 jours
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	Aiguë CL50 32 mg/L Eau de mer Aiguë CL50 178 mg/L Eau de mer	Crustacés - Artemia salina Poisson - Gasterosteus aculeatus	48 heures 96 heures
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Salmo salar - Tacon	96 heures

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	-3.7	-	faible
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	-0.17	3.16	faible
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	-	3.2	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Il n'existe aucune donnée disponible.

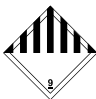


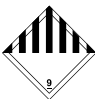


Mobilité : Il n'existe aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3316	UN3316	UN3316	UN3316
Désignation officielle de transport de l'ONU	TROUSSE CHIMIQUE. RQ (Nitrite de sodium)	TROUSSE CHIMIQUE. Polluant marin (Nitrite de sodium)	TROUSSE CHIMIQUE. Polluant marin (Nitrite de sodium)	TROUSSE CHIMIQUE
Classe de danger relative au transport	9 	9  	9  	9 

Section 14. Informations relatives au transport

Groupe d'emballage	II	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.
Autres informations	<u>Remarques</u> Exemption pour quantité limité	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque « polluant marin » n'est pas exigée en cas de transport par route ou par rail. <u>Remarques</u> Exemption pour quantité limité	La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. <u>Remarques</u> Exemption pour quantité limité	La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport. <u>Remarques</u> Exemption pour quantité limité

AERG : 171

AERG : **Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1-PL.047**
 Nitrite de sodium 100 lb / 45.4 kg

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 5(a)2 règles finales relatives à de nouvelles applications importantes**: Nitrite de sodium
Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR: Indéterminé
TSCA 12(b) Exportation unique: Nitrite de sodium
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.
CWA (Clean Water Act) 311: Nitrite de sodium; Acide acétique

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Référencé

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste I DEA des produits chimiques (produits chimiques précurseurs) : Non inscrit

Liste II DEA des produits chimiques (produits chimiques essentiels) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Sodium, azoture de	≤0.1	Oui.	500	-	1000	-
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Sodium, azoture de	≤0.1	Oui.	500	-	1000	-

SARA 304 RQ : 1530612.2 lb / 694898 kg

SARA 311/312

Classification : Réactif
 Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	≥5 - ≤10	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 Acide acétique	<25	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 Poly(oxyde d'éthylène)	≥3 - ≤5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	7632-00-0	≥5 - ≤10
Avis du fournisseur	Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1 - PL.047 Nitrite de sodium	7632-00-0	≥5 - ≤10

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Nitrite de sodium; Acide acétique

New York : Les composants suivants sont répertoriés : Nitrite de sodium; Acide acétique

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Nitrite de sodium; Acide acétique

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Nitrite de sodium; Acide acétique

Californie prop. 65

Section 15. Informations sur la réglementation

ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1- PL.047 Alcool méthylique	Non.	Oui.	Non.	23000 microgram/jour (ingestion) 47000 microgram/jour (inhalation)

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Nitrite de sodium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 1- PL.047 LIQUIDES COMBURANTS - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Jugement expert Jugement expert Jugement expert Jugement expert
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 2 - PL.048 MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Jugement expert Jugement expert Jugement expert
Streptococcal Grouping Reagent Extraction Reagent 3 - PL.049 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Jugement expert Jugement expert

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 02/15/2017

Date de publication précédente : 05/15/2016

Version : 4

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.